

*Résumés des conférences de la réunion du 8 janvier 2022*

**1) Luc Selis : Exprès sur entiers postaux “avec extras” 1874-1998**

Le 1 mai 1874 (loi du 8 avril 1874) démarrait un service exprès à partir de bureaux télégraphiques. La taxe pour exprès diminuait de 30cts à 25cts à condition qu'ils soient affranchis avec des timbres télégraphiques.

Ce service fût introduit au fur et à mesure:

- le 1<sup>er</sup> mai 1874 à Bruxelles
- le 25 février 1875 à Anvers
- le 10 mars 1875 à Gand
- le 25 mai 1875 à Liège
- le 1<sup>er</sup> octobre 1885 à Bruges, Charleroi, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, Tournai et Verviers
- à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1887 pour tout le pays

L'exposé était illustré avec une sélection d'affranchissements très rares provenant d'une collection qui a obtenu grand or.

Nous donnons quelques exemples des entiers les plus spectaculaires:

- le plus ancien affranchissement par exprès d'un entier postal : Bruxelles Bourse 1/9/1874.
- une carte distribuée après minuit avec des traces d'une étiquette mauve avec la demande de payer un supplément de 25cts.
- deux cachets télégraphiques différents du même bureau sur la même carte.
- une carte taxée suite à un affranchissement insuffisant.
- une carte affranchie comme lettre (10cts) parce qu'il y avait une clef attachée.
- un supplément de taxe exprès payé suite à une distance de 5 km du bureau postal.
- un supplément de taxe exprès de 50% de 25cts suite au mauvais temps.
- un supplément de taxe de 25cts suite à une distribution le soir.
- une carte avec réponse payée affranchie par exprès dans les deux sens.
- carte déposée dans une boîte de tram après les heures d'ouvertures avec une étiquette spéciale.
- carte avec une taxe d'exprès de 1Fr parce qu'à destination il n'y avait pas de service exprès.
- quelques envois réexpédiés et retours.
- taxe d'exprès + AR de 10cts.
- carte de 1916 avec un cachet allemand 'Einzuziehen 25cts' (à percevoir suite à distance supplémentaire).
- taxe à percevoir à l'étranger suite à une distance excédentaire.
- carte envoyée par exprès + recommandée + AR.
- carte envoyée par exprès en 'Poste Restante'.
- à partir du 1/12/1994 apparaît une nouvelle vignette POSTEXPRESS (180 Fr port inclus).

Fin du service exprès le 18/6/2001 et remplacé par Taxipost et autres services privés de courrier.



Carte de 1949 en exprès pour... poste restante



*Carte de 1936 en exprès, recommandée et avec avis de réception*



## 2) Willy Monfils : Belgique, service rural, les timbres des boîtes, utilisations inhabituelles

Pour commencer nous voyons quelques lettres du début de la période des boîtes aux lettres rurales. Depuis fin 1836, le facteur rural devait appliquer un cachet littéra, qui se trouvait dans chaque boîte, sur chaque lettre. Dans certains quartiers ou hameaux il y avait des boîtes auxiliaires avec un cachet littéra se composant le plus souvent de deux lettres dans un parallélogramme.

Après quelques exemples classiques nous voyons quelques exemples d'usage tardif de cachets littéra de boîtes aux lettres, entre autres pendant la période de la Première Guerre mondiale et après. Nous voyons également une carte non censurée de la Première Guerre mondiale, qui devait être délivrée dans la même ronde du facteur, dont les timbres ont été annulés par plusieurs cachets littéra.

La deuxième partie de l'exposé nous montre des cartes de service de la gendarmerie. Malgré le fait que l'utilisation des cachets littéra se termina après l'Ordre de Service 37 du 13 décembre 1895, nous voyons que ces cachets littéra furent utilisés sur des cartes de service de la gendarmerie. Nous voyons des exemples de cartes de service de 1956 et 1958 avec des cachets littéra de la maison communale de Bomal et de la gare de Bomal ainsi que de la commune de Loncin en 1965.

Willy termine son exposé en montrant des feuilles de devant de sac d'envoi de courrier des bureaux actuels de Waterloo et Walhain avec un code barres ! (le remplaçant du cachet littéra ?)



1916, boîte auxiliaire CH de Vaucelles (Doische)

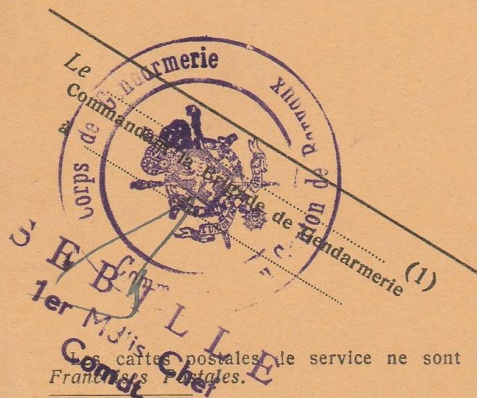
SERVICE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Timbre littéra de la boîte à  
apposer ci-dessous par le fac-  
teur.

CARTE POSTALE DE SERVICE



Empreinte  
du timbre  
à date



*Monsieur le Commandant*

*de la brigade de Gendarmerie*

à **BARVAUX**

Les cartes postales de service ne sont valables que dans les conditions fixées par le *Recueil des*  
*Francs Postales*.

(1) Grade et nom.

46186 - I.G.M./D.S.Gx. - 100.000 ex. (N° 1237 Cat.)

*Carte de service de la gendarmerie, avec le cachet GI, maison communale de Bomal*